

NOUVELLES D'EUROPE.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN FRANCE.—Le résultat officiel du département de la Seine, a été proclamé le 18 à trois heures. Voici la liste des représentants: Murat, Ledru-Rollin, Legrand, Boichot, Badaud, Lamoricière, Dufaure, Moreau, Pussy, Hugr, F. Pyat, Vavin, Lammennais, Bixio, C. Barrot, T. Bac, Cavaignac, Considérant, Wolowski, Rattier, Conquereau, P. Leroux, Peupin, Garnon, Roger, de Lasteigne, Perliguier, Bapat.

Dans bon nombre d'autres départements, la majorité des socialistes a été fort considérable. Leur liste, dit-on, a passé tout entière dans le Nord, qui donne 24 représentants. Les grandes villes, Rouen, le Havre, Bordeaux, Lyon, etc., se sont prononcées en leur faveur. L'armée elle-même a fortement incliné vers eux, en donnant, en général, la préférence à ceux qu'on désigne sous le nom de républicains rouges. Ce sont là des faits de la plus grave signification; ils prouvent quel compte on doit faire de ce parti qu'on avait pu jusqu'à présent ne considérer que comme une minorité sans prépondérance, et qui se révèle aujourd'hui avec des forces si imposantes. Le prodigieux développement qu'il a pris dans ces derniers temps est évidemment dû aux tendances de ceux qui s'intitulent le parti de l'ordre. Les craintes de réaction ont rallié sous le drapeau de la démocratie socialiste, bien des républicains qui n'ont que fort peu de goût pour les utopies et pour les moyens révolutionnaires.

ENCORE LES ÉLECTIONS.—Ainsi qu'on le verra par le tableau général, toutes les élections de la France continentale sont connues. Le chiffre des représentants des 85 départements qu'elle comprend est de 734.

Table with 2 columns: Représentants de la Corse (5), id de l'Algérie et des colonies (11), Total (750).

Sur les 734 représentants dont l'élection est connue, le *Moniteur du soir* calcule que 514 appartiennent à l'opinion modérée et 220 à l'opinion socialiste. On a fait les remarques suivantes sur le personnel de l'Assemblée nouvelle rapproché de personnel de la Constituante. 339 membres de la Constituante siègeront dans la Législature; 223 de ces représentants ont appartenu jusqu'ici au parti modéré et 111 à l'opposition de toutes nuances. Sur les cinq présidents de l'Assemblée constituante, MM. Aubry de Puymaëon, Borghes, Sénart, Marie et Armand Marrast, aucun n'a été réélu. Sur les onze membres du gouvernement provisoire, huit ne reparaitront pas à l'Assemblée législative: ce sont MM. Albert, Louis Blanc, Dupont (de l'Eure), Flocon, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie et Armand Marrast. M. Pagnerre, secrétaire-général, et MM. Bethmont, Carnot et Goudechaux, ministres du même gouvernement, ne sont pas réélus, non plus que M. Rullières, ministre de la guerre actuel. Depuis leur nomination, deux des élus sont morts: MM. Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances, et Roger (de Loiret). Des douze ministres qui ont été appelés aux affaires par l'honorable général Cavaignac deux seulement, MM. Dufaure et Lamoricière, ont été élus, mais chacun d'eux a obtenu une double élection. Les ministres nommés par le président de la République font tous partie de l'Assemblée nouvelle, à l'exception du général Rullières et de M. Léon de Malleville, qui n'ont pas été réélus. Mais MM. Odilon Barrot et Passy ont eu chacun une double nomination. On compte, dans la nouvelle Assemblée, un maréchal de France, vingt-six généraux, et sans parler des grades intermédiaires, trois sous-officiers, dont un a été nommé deux fois. La marine y est représentée par trois amiraux, et le clergé par un évêque et quatre prêtres.

ROME.—Des correspondances de Rome publiées par les journaux de Londres, de Turin et de Florence, s'accordent à dire que les Français approchent de plus en plus de Rome et leur attribuent le projet de s'emparer du mont Pinio, qui domine la ville. Un corps ultérieur s'avancerait du côté par les Marches et se trouverait déjà à Macerata.—Il paraît qu'après le léger avantage remporté par Garibaldi sur un détachement napolitain, les troupes napolitaines, revenant à la charge, ont délogé l'aventurier de ses positions et l'ont obligé de se réfugier dans Rome, où il est entré portant, en guise de trophée, les armes et les vêtements des morts qu'il avait laissés sur le champ de bataille. Quant aux trois canons qu'il prétendait avoir pris à l'ennemi, personne n'a pu les voir.—Le *Moniteur* italien dit que l'Amiral Baudin a donné l'ordre aux vaisseaux français éparpillés dans la Méditerranée de se réunir tous à Gaète. Le *Conciliator* donne la même nouvelle en ces termes: "Vous avez appris qu'un ordre a été envoyé de la rade de Gaète, le 10 de ce mois, par l'Amiral Baudin, à tous les capitaines de vaisseau français qui se trouvent dans la Méditerranée, par lequel il leur est ordonné de rejoindre son escadre le plus tôt possible, pour un but qu'on n'indique pas, mais qu'on suppose d'une grande importance."

REPUBLIQUE ROMAINE.—L'arrivée de M. de Lesseps au camp français devant Rome, a suspendu toute opération intérieure de la part du général Oudinot. Voici les dernières nouvelles que donnent les correspondances de Toulon: La frégate à vapeur et à hélice la *Pomone*, qui a transporté à Civita-Vecchia M. de Lesseps, envoyé extraordinaire du gouvernement de la République dans les Etats pontificaux, est de retour sur rade, depuis le 17. Ce bâtiment l'a apporté une des nouvelles de peu d'intérêt. On savait à Civita-Vecchia, le 15 que l'armée occupait toujours les mêmes positions, et qu'une brigade s'était portée en avant dans la direction de Rome, où le général Oudinot s'attendait à être appelé. Le bruit de la défaite qu'avait fait éprouver les Romains à l'armée napolitaine semblait se confirmer. Le camp de Palo a été mis dans un bon état de défense, et il pourrait être gardé au besoin par un petit corps de troupes. Le triumvirat a communiqué, le 11, à l'Assemblée constituante, l'espèce de bulletin qui suit: Les Français sont à Castel de Guido; ils ont construit un fort. Les probabilités d'une attaque diminuent, et d'après tout ce que nous savons il paraît que c'est une démonstration plutôt que toute autre chose. Le bruit de la question étant en partie principalement à Londres, nous avons à cet effet donné une commission au ministre des affaires étrangères Rusconi, qui peut être actuellement fort utile à Londres. Le bataillon Melara et les artilleurs de Civita-Vecchia sont à Bracciano désarmés; ils demandent des armes, afin de se réhabiliter avant de rentrer à Rome. Le bruit ayant couru qu'une colonne de Napolitains avait paru à San-Benedetto, province d'Ascoli, je craignais de voir dire que cette nouvelle n'est pas exacte; 50 Napolitains seulement se sont montrés à Monte-San-Polo pour protéger la fuite d'un archiprêtre. La troupe napolitaine n'a pas été renforcée de ce côté de la frontière. A Genzano, les troupes royales ont fait des hor-

reurs. Avant de rentrer à Rome, Garibaldi a eu une rencontre où il a péri quatre hommes; l'ennemi a eu 30 tués ou blessés. Pas l'ombre d'une communication, écrite ou imprimée du général Oudinot; si nous en recevions, l'Assemblée en sera informée.

BOLOGNE.—La *Gazette de Milan* apporte la nouvelle de la capitulation de Bologne, le 16, après un bombardement et une trêve de 24 heures. La capitulation, signée par le cardinal Oppèzoni et deux autres notables, laisse l'artillerie de la ville sous la garantie des autorités municipales et de la garde civique. Elle porte que les troupes régulières prêteront serment de fidélité à Pie IX. Elle stipule qu'aucun habitant de Bologne ne pourra être inquiété par les Autrichiens, eût-il agi contre eux. Elle prescrit le désarmement et la livraison de toutes les armes à une commission mixte, composée d'officiers autrichiens et de notables bolognes. Enfin la commission municipale de Bologne se charge d'envoyer promptement la convention aux autres cités et communes, des Légations, pour empêcher toutes résistances éventuelles, et hâter l'entière pacification. Par suite de cette capitulation, ajoute la *Gazette de Milan*, les troupes autrichiennes ont occupé les postes Castiglione, San Felice et Galliera; les barricades ont été enlevées. Les canons des insurgés sont restés au palais apostolique, sous la responsabilité de la municipalité et du commandant du 4e régiment pontifical. Le désarmement général s'opère. Les troupes autrichiennes continuent d'occuper les hauteurs qui environnent la ville. Le général Goreskowsky a pris les fonctions de gouverneur militaire et civil. Les troupes qu'il commande restent à Bologne. Le corps d'armée commandé par le feld-maréchal-lieutenant Wimpfen prendra la direction de Castel San Pietro. S. E. le feld-maréchal comte Radetzki a envoyé immédiatement à Gaète, par courrier spécial, les clés de la ville de Bologne, qui lui étaient parvenues, pour qu'elle soit remise dans les mains de Saint-Père. La direction de Castel San Pietro que prend le corps d'armée autrichien, est celle de Forlì et d'Ancone. C'est bien évidemment contre cette dernière ville que les Autrichiens comptent agir maintenant.

SICILE.—Le bateau à vapeur français le *Courrier corse* parti de Naples le 9 mai, de Civita-Vecchia le 10 et de Livourne le 11, apporte les nouvelles suivantes: A Palerme le peuple a désarmé la garde nationale, et, à aucune condition, il ne veut se soumettre aux Napolitains. On assure que ceux-ci ont été repoussés dans une première attaque contre la ville.

NAPLES.—Nous lisons dans le résumé des correspondances apportées à Marseille par le paquebot le *Scamandre*: Palerme s'est rendue sans condition et pacifiquement au roi de Naples. L'armée napolitaine a pris possession de cette place le 14 de ce mois.

TOSCANE.—Livourne a été prise de vive force par les Autrichiens, le 10, à midi, après vingt-quatre heures de combat. Il y avait 1,200 combattants seulement à Livourne; 50 seulement ont été arrêtés. Le commandant Guillard et un commissaire de police ont été fusillés. C'est de Livourne que sont partis les premiers coups de canon: Les Autrichiens, qui avaient occupé les meilleures positions autour de la ville, ont riposté. Le maréchal d'Albré a fait savoir aux révoltés qu'il leur donnait jusqu'au lendemain, sept heures du matin, pour se rendre à discrétion. A sept heures du matin, les Autrichiens, voyant que la ville ne se rendait pas, l'ont attaquée vivement de tous les côtés. Vers midi, ils en étaient maîtres et toutes les portes et tous les forts étaient occupés par les Autrichiens.

TORRONE.—Le général d'artillerie autrichien, baron d'Aspre, a publié, le 16, à Livourne, une proclamation relative à la remise des armes par les habitants. A l'expiration du délai de 48 heures donné pour faire cette remise, il sera procédé à des visites domiciliaires. Le détenteur des armes découvertes, et, à son défaut, le propriétaire ou locataire de la maison où seront trouvées les armes, sera traité avec toute la rigueur de la loi de l'état de siège, et fusillé dans les 24 heures, après procédure sommaire. Habitants de Livourne! poursuivi la proclamation, vous comprendrez la nécessité de cette mesure de rigueur, parce que quoiqu'on n'obéisse pas aux lois ne peut avoir que des intentions hostiles contre l'ordre public, dont le rétablissement et la maintien sont mon but principal."

ATTENTAT CONTRE LA REINE D'ANGLETERRE.—Une odieuse tentative de régicide a été commise contre la reine Victoria. Le 19 mai, un peu après 6 h. du soir, la reine et le prince Albert revenaient en landau découvert d'une promenade dans Hyde Park, et descendaient Constitution Hill pour rentrer au palais Buckingham, lorsqu'un individu, vêtu d'une jaquette de flanelle blanche, et ayant toutes les apparences d'un ouvrier, passant son bras armé d'un pistolet à travers la grille de Green Park, fit feu sur la reine au moment où la voiture passait près de l'Arc-de-Triomphe. Heureusement, personne ne fut atteint, et ni la reine ni le prince ne parurent vivement émus. La voiture poursuivit sa route vers le palais. L'assassin a été arrêté par les gardiens du Park et par un soldat qui franchit la grille. C'est un Irlandais du nom John Hamilton, âgé de 30 à 35 ans, et qui paraît jouir de toute sa raison. Cet incident a produit une vive sensation dans la capitale.

RUSSIE.—L'empereur Nicolas vient de publier le manifeste suivant, où il expose les motifs qui l'ont déterminé, sur l'intervention de l'Autriche, à faire marcher son armée contre la Hongrie: "Nicolas, roi, etc. Par notre manifeste du 14 et 26 mai de l'année dernière, nous avions informé nos fidèles sujets des malheurs qui avaient frappé l'Europe occidentale; nous déclarâmes en même temps que notre intention était de combattre nos ennemis en quelque lieu que ce fut et de protéger l'honneur du nom russe, et l'intégrité de nos frontières, sans nous préoccuper de notre propre personne et dans une union indissoluble avec notre sainte Russie. Depuis lors, les troubles et les mouvements séditieux n'ont pas cessé dans l'ouest de l'Europe. Des tentatives coupables ont entraîné la foule égarée par l'illusion trompeuse d'un bonheur qui n'est jamais sorti de l'anarchie et de la licence; elles se sont étendues jusqu'en Orient, dans nos principautés de la Valachie et de la Moldavie, soumises au gouvernement turc. L'entrée de nos troupes et des troupes ottomanes dans ces provinces a suffi pour y rétablir la tranquillité et pour la maintenir. Mais dans la Hongrie et la Transylvanie, les efforts du gouvernement autrichien; divisés par une guerre sur un autre point avec des ennemis nationaux et étrangers, n'ont pu vaincre jusqu'à ce jour la révolte. L'insurrection soutenue par l'affluence de nos traitres de la Pologne, de l'année 1831 et des renforts de transfuges et de vagabonds d'autres pays, a donné à la révolte une extension des plus menaçantes. Au milieu de ces événements funestes; S. M. l'empereur d'Autriche nous a invité à l'assister contre l'ennemi commun; nous ne lui refusâmes pas ce service. Après avoir invoqué le Dieu des batailles et le maître des bataillons, puisqu'il protége la juste cause, nous

avons ordonné à notre armée de se mettre en marche, pour étouffer la révolte et anéantir les anarchistes audacieux qui menacent aussi la tranquillité de nos provinces. Que Dieu soit avec nous; et personne ne pourra nous résister, nous en sommes convaincus. Tels sont les sentiments de tous nos sujets. Chaque Russe partage cet espoir, et la Russie remplira sa sainte mission.

"Petersbourg, 8 mai 1849." NICOLAS.

LES HONGROIS.—Le président du conseil hongrois et le ministre de la justice ont fait connaître leurs intentions à la chambre haute. Ils déclarent qu'ils sont les ministres de la révolution et veulent donner une direction révolutionnaire au pays. Le but est d'établir la République, mais on ne dépassera pas l'organisation du travail. Le principe est la démocratie. On reconnaîtra la souveraineté du peuple dans toutes ses conséquences; on emploiera tous les moyens propres à faire atteindre ce but. Il y a eu une exécution politique à Pesth. Kossuth vient de déclarer qu'il renoncera dans la vie privée, aussitôt qu'il aura atteint le but de ses efforts patriotiques. Gorggy a adressé, une lettre au général en chef des troupes impériales, pour le prier de traiter les prisonniers avec humanité; mais il ajoute que tout Hongrois luttant contre les Hongrois sera mis à mort.

UN BRUIT.—On lit dans la *Presse*: "On croit que ce sera M. Ravez qui sera président d'âge de la nouvelle assemblée. Quel sera le premier président élu? Sera-ce, comme on dit, M. Berryer? N'aura-t-on pas plutôt la crainte que le désir de se compter sur un nom aussi significatif dans les circonstances telles que les ont faites les élections du 13 mai?"

CONSEQUENCE.—Un communiste pratique ayant lu dans les journaux de son parti qu'il était expressément défendu aux bons républicains d'assister à la fête de la Constitution, s'écria en agitant les doigts de ses mains vives: Eh bien! et le droit au travail?"

FRANCFORT.—Le Parlement de Francfort a dû procéder avant-hier à l'élection d'un lieutenant-général de l'empire. Tel était, du moins, le projet de la gauche. Mais tous ceux qui repoussent la République reconnaissent maintenant qu'il n'en est rien fait de cette Assemblée. De Paris même des journaux qui lui ont été dévoués jusqu'ici, il ne reste plus qu'à la dissoudre, bon gré. Selon toute apparence, c'est ce qu'on fera. On assure de divers côtés que le vicairé de l'empire a tout préparé pour son départ de Francfort. On dit qu'il sera concentré autour de Francfort une armée de 60,000 hommes, composée en grande partie de troupes menckelbourgeoises, hanovriennes et prussiennes. De ces 60,000 hommes il sera formée deux colonnes mobiles de 15,000 hommes chacune, qui seront envoyées dans le grand-duché de Bade.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.—*Curlshue*, 21 mai.—Le grand-duché de Bade vient d'adresser à son peuple une proclamation datée de Berg (Bavière rhénane), le 17 mai, et contresignée par tous ses ministres. Il y proteste solennellement contre tout ce qui pourra se faire dans ses Etats pendant la durée de l'insurrection, et déclare nulles toutes les mesures du Comité national. Il engage ses sujets à rentrer dans l'ordre, et promet amnistie entière aux soldats qui se sont laissés entraîner à la révolte et qui reconnaîtront leur faute. Le Gouvernement provisoire ayant appris que les ministres du Grand-Duc, réfugiés avec lui en France, prétendaient administrer encore le pays, déclare que le peuple badois a prouvé qu'il était capable d'administrer ses affaires lui-même. Non seulement les fonctionnaires publics, mais tous les pays, a reconnu le Gouvernement provisoire. Que les conseillers du Grand-Duc s'abstiennent par conséquent de troubler la tranquillité du peuple badois. En tout cas, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour déjouer toute tentative de ce genre.

NAISSANCE
En cette ville, le 10, la Dame de J. E. Andy, Ecuyer, avocat, a mis au monde un fils.
Au Village d'Industrie, le 5, la Dame de M. Isaie-Nazaire Mélançon, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.
A Ste. Anne des Plaines, le 6, Dame Josephé Lucès, épouse de M. Joseph Laroche, âgée de 100 ans et 4 mois.
A Beauport, le 2, M. Joseph Martel, ci-devant de Montréal, sellier, âgé de 41 ans.
A Nicolet, le 2, Dame Esther Dupont, âgée de 32 ans, épouse de M. Calixte Hébert, instituteur.

EAU MINÉRALE
DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE,
DISTRICT DE MONTRÉAL.
M. JOSEPH GAZAILLE dit St. Germain, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement qu'il mérite son établissement, qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. — Il a, après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à hautes doses, et que les bains pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carbonique en assez grande quantité.
M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyagera plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpens du village, dans un site où l'air est très pur.
Un médecin visitera chaque jour l'établissement et pourra prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.
M. St. Germain propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations plus détaillées.
St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

AUX INSTITUTEURS
DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTRICES sont demandés dans la paroisse de Saint Clément de Beauharnois.—Pour les conditions de l'engagement s'adresser aux Commissaires d'Écoles du lieu, ou au sousigné.
L. NAUHALT, S.T.
DAMISPAUL, ORGANISTE
DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prêter des leçons de Musique.

dessain. Néanmoins Oudinot avait son avant-garde à 4 milles de Rome, et les Napolitains avaient la leur à 12 milles.

Une dépêche télégraphique de Boston, en date du 7, disait: Une lettre reçue par M. de Rothschild annonce que les Hongrois ont battu les Russes et les ont forcés de se rejeter sur Cracovie. Elle ajoute qu'il y a eu, dans les défaites, une bataille où 36,000 Russes ont été faits prisonniers!

Le télégraphe annonce encore que, le 21 mai, le duc d'Harcourt était arrivé d'Italie à Marseille, porteur d'une convention entre le gouvernement révolutionnaire de Rome et la France.

A la cour d'appel, samedi dernier, jugement a été rendu en faveur des commanditaires de l'ancienne maison canadienne.

Mercredi soir, une salve de 21 coups de canon a été tirée dans ce village, en signe de reconnaissance de l'approbation de Lord Elgin par le gouvernement impérial. La bande de musique exécutait en même temps quelques morceaux de musique, entre autres les airs nationaux de *Five la Canadienne* et de *la Claire Fontaine*, et enfin le *God save the King*.

Nous tenons de bonne source qu'il n'y a point de fondement au bruit, et répété par plusieurs journaux, que Son Excellence le gouverneur-général aurait fait renvoyer d'appartements à Beaumont.

Nous prions nos abonnés des Etats-Unis, lorsqu'ils nous font les remises, de vouloir bien nous envoyer du papier sur lequel nous n'avons pas d'escompte à payer.

Nous attirons une attention bien spéciale à l'annonce des eaux minérales de Providence, près St. Hyacinthe. On sait que ces eaux sont bien propres à préserver du choléra, et sont en général excellentes pour la santé; nous ne pouvons donc trop les recommander.

Nos lecteurs trouveront sur la première page une correspondance bien intéressante au sujet du choléra; nous les engageons à la lire.

Les 10 chemins pour abonnement, de la part de M. Pierre Boucher, prêtre, ont été reçus en leur temps.

Voir la dernière page.

Tableau des Bills, les plus intéressants pour les lecteurs du Bas-Canada, sanctionnés le 30 mai 1849.

- (Sui.)
- Acte pour incorporer l'archevêché et les évêques titulaires romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada.
- Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissaires et les protêts qui s'y rapportent, et des lettres de change à l'étranger en certains cas.
- Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du Bas-Canada.
- Acte pour autoriser Alexandre Maurice Delisle, Benjamin Henri Lamoine et Jean Baptiste Dehion, jeune, à construire un pont de péage sur la rivière Jesus, et pour d'autres fins y mentionnées.
- Acte pour faire disparaître tout doute quant au droit de poursuivre et de se défendre in forma pauperis devant les cours de loi dans le Bas-Canada.
- Acte pour les lois relatives aux cours de jurisprudence civil en première instance, dans le Bas-Canada.
- Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de Gaspé.
- Acte pour amender la charte de l'université établie à Toronto, par Sa Majesté le roi George Quatrième pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammair qui en forme un appendice.
- Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité, à Bytown.
- Acte pour autoriser la vente ou l'aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs, dans certains pays y mentionnés.
- Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada.
- Acte pour imposer des droits de péages sur les vaisseaux et passagers sur les rivières et passages qui descendent le St. Laurent en évitant de passer par les canaux.
- Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'empêchement d'iceux.
- Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles pour le Bas-Canada.
- Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses.
- Acte pour abolir les oppositions aux mariages civils sur des promesses de mariages, et pour abroger l'acte y mentionné.
- Acte pour reformer les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins.
- Acte pour incorporer le collège de Bytown.
- Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs ad lites, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires.
- Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés.
- Acte pour incorporer la société St. George de Québec.
- Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre la société et compagnies non incorporées.
- Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité Québec.
- Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et reformer les dispositions.
- Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada.
- Acte pour incorporer les révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie pour la province du Canada.
- Acte pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'Elgin, et sera composé de partie du township d'Hinchinbrooke.
- Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Montréal à acheter le chemin St. Michel, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du Salet au Récollet.—A Continuer